



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal : Commission Formation et de la Vie Universitaire

Formation Plénière

Séance du lundi 18 mai 2026

Membres élus de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique :

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain	X		
Madame <i>Monsieur</i>	ALAMELOU Emma (Titulaire) <i>Gilot Quentin (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	BARTOUT Pascal	X		
Madame	BEGUIN-VINCENT Geneviève	X		
Madame	BELAYACHI Naïma		X	
Madame <i>Madame</i>	BEN SAAD Cyrine (Titulaire) <i>BAYSAL Evin (Suppléante)</i>		X	
Monsieur <i>Madame</i>	BENELCAID Ziyad (Titulaire) <i>MOK Julienne (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	BENSAID Abdelkrim		X	
Monsieur <i>Madame</i>	BOUDES Alexis (Titulaire) <i>DOUDJEDID Agnès (Suppléante)</i>	X		
Monsieur	CARBONNELLE Etienne		X	M. Ringuedé
Madame <i>Madame</i>	COTTE Lennie (Titulaire) <i>MAKOUGOUM FOTSO Annette (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	DI NALLO Bruno		X	
Madame	ETEVEZ Laure	X		
Madame	FROMONT HANKARD Gaëlle		X	
Madame	IBARGUEN-VARGAS Nylza Yadira	X Départ 16h30		M. Miguel
Madame	INGARAO Aurore	X Départ 17h		Mme Renaud
Monsieur <i>Madame</i>	JAFFRE Raphaël (Titulaire) <i>LABONNETTE Lucie (Suppléante)</i>		X	
Madame	LEJEUNE Véronique		X	Mme Rabaud
Madame	LEPEINTRE Angélique	X Départ 15h30		M. Ringuedé
Madame	LOTH Karine	X		
Madame	LOUBERE Stéphanie	X		
Monsieur	MALRIEU Florent	X		
Monsieur <i>Madame</i>	MCLAUGHLAN Gérard (Titulaire) <i>BOIN Maélys (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	MIGUEL Fabrice	X		
Monsieur	MORIN Richard		X	M. Bartout
Madame	NARCISSE Sophie	X		
Monsieur	ONNEE Stéphane	X Départ 16h40		Mme Renaud
Monsieur <i>Madame</i>	OUCHQIR Rim (Titulaire) <i>EI HANI Marwane (Suppléant)</i>		X	
Madame <i>Monsieur</i>	PHILIPPE Mélody (Titulaire) <i>MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (Suppléant)</i>		X	
Madame	RABAUD Isabelle	X		
Madame <i>Monsieur</i>	RAYMOND Fleur (Titulaire) <i>LERAY Yoann (Suppléant)</i>	X		
Madame	RENAUD Juliette	X		
Monsieur	RINGUEDE Sébastien	X		
Madame	ROYER Gladys (Titulaire) <i>Poste vacant (Suppléant)</i>		X	
Madame	SIEGWALD Solange	X		
Monsieur <i>Monsieur</i>	TRAORE Pierre-Keleti (Titulaire) <i>BONMARTY Mark (Suppléant)</i>		X	

Art 27 des statuts de l'université (CAc) qui s'applique à la CFVU

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CFVU	40	36	18	12

En début de séance : Nombre de présents : 19 / Procurations : 3 / Total votants : 22.

Invités à la séance (par ordre alphabétique) :

- Mme Valérie AUFRERE, Directrice adjointe DEVE,
- M. Éric COSTANZO, Chargé de mission de formation industrielle,
- Mme Emilie DESTANDU, Professeur de Chimie Analytique et coordinatrice du parcours Bioactifs et Cosmétique du Master Chimie.
- M. Fabrice FITZÉ, Directeur de la DEVE,
- Mme Gladia FOFANA-GODARD, Secrétaire de séance,
- Mme Yolaine LECONTE, Responsable des Services Administratifs EUK-CVL,
- Mme Julie LOBBE, Directrice pédagogique Psychomotricien,
- Mme Caroline LORIOT, DGSA FVE,
- M. Stéphane ONNÉE, Professeur des universités,
- M. Hervé PERREAU, Responsable DRI,
- M. Daniellou RICHARD, Professeur de Biochimie et Directeur de l'antenne AgroParisTech,
- M. Olivier RICHARD, Chargé de Mission Orientation et Insertion Professionnelle,
- M. Edgar SEKKO, Directeur IUT Chartres,
- Mme Marie SKROVEC, Directrice Institut de français (IDF)
- M. Christophe TOURNASSAT, Directeur OSUC,
- M. Luc VAN COUWELAAR, Directeur de la DOIP,
- Mme Selma ZAMBARA, Enseignant-Chercheur,

Le quorum étant atteint, M. Sébastien RINGUEDE, le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, ouvre la séance à 14h10.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Vice-président débute la séance en présentant le bilan des sanctions prononcées par la commission de discipline au mois de mai 2026 :

- 15 étudiants convoqués pour faux et usage de faux certificats médicaux.
- 32 étudiants convoqués pour possession ou usage d'un téléphone portable lors d'un examen.
- 15 étudiants convoqués pour utilisation de l'IA lors d'un examen ou d'un devoir.
- 23 étudiants convoqués pour fraude lors d'un examen.
- 8 étudiants convoqués pour plagiat.
- 10 étudiants convoqués pour comportement inappropriés vis-à-vis d'autres étudiants / enseignants ou trouble à l'ordre public.

Le Vice-président CFVU interroge les membres présents pour déterminer s'il y a des questions diverses à traiter en fin de séance.

- 1- Mme Beguin questionne sur l'obtention de primes TrouverMonMaster au même titre que Parcoursup.

Le Vice-président : La prime pour l'examen des candidatures Parcoursup provient d'une dotation ministérielle spécifique qui n'existe pas pour TrouverMonMaster.

- 2- Mme Rabaud informe de la proposition d'une motion à venir dans le cadre l'application des droits d'inscription différenciés pour les étudiants hors UE.

Le Vice-président : Un arrêté ministériel imminent annulera toutes les décisions prises concernant les dispenses des droits différenciés pour les étudiants hors UE.

Tout nouvel arrivant hors UE et tout étudiant changeant de cycle (ex: L3 vers M1) devra s'acquitter de ces droits. Des exonérations individuelles pourront être accordées par le Président de l'université, mais sans critère général prédéfini. Une campagne de communication sera lancée pour informer les candidats concernés.

L'université exprime son inquiétude quant à l'impact sur l'attractivité, notamment pour les étudiants du monde francophone.

INSTANCE CFVU

1. [Approbation] Relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 7 avril 2026.

Le Vice-président demande s'il y a des observations ou des rectifications à effectuer sur le relevé de conclusions du 7 avril 2026.

En l'absence de remarque, le Vice-président soumet au vote le relevé de conclusions relatif à la séance du 7 avril 2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	3
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité le relevé de conclusion relatif à la séance du 7 avril 2026.

2. [Avis] Convention relative à l'intégration de la formation du diplôme d'état de Psychomotricien au sein de l'université d'Orléans.

Le Vice-président et Mme Caroline Lorient, DGSA FVE, présentent ce point accompagnés de Mme Julie Lobbé, Directrice pédagogique des Psychomotriciens et Mme Yolaine Leconte, RSA EUK pour répondre aux éventuelles questions.

Le Vice-président précise que cette démarche s'inscrit dans la stratégie de développement d'un pôle santé pluridisciplinaire et d'universitarisation des formations paramédicales (kinésithérapie, psychomotricité, et potentiellement pédicurie-podologie à l'avenir).

L'intégration sera effective à la rentrée 2026 et concerne les trois promotions (75 étudiants au total). Elle est présentée comme une étape clé pour enrichir l'offre de formation, répondre aux besoins du territoire et créer une communauté de pratique en rééducation.

Au préalable les paramétrages ont été réalisés dans Parcoursup, (examen des capacités, critères généraux d'examens des vœux...) afin de permettre les inscriptions des étudiants à la rentrée 2026.

Mme Lorient précise que l'école sera rattachée transitoirement à EUK-CVL en attendant la création de la future UFR Santé.

La formation continue de se dérouler dans les mêmes locaux, bâtiment centre d'innovation, mis à disposition à titre gracieux par la Métropole.

Les services internes sont mobilisés pour la coordination des opérations suivantes :

- Transfert du budget
- Transfert et accompagnement des personnels
- Actions sur le Système d'information et préparation de la rentrée
- Transfert des données étudiantes
- Elaboration de la convention

Au sein de l'organisation, il y a une direction, une équipe pédagogique, des vacataires et un administratif.

La convention tripartite (Université, CHU, Région Centre Val de Loire) détaille les points suivants :

- Les engagements réciproques
- Les modalités relatives à la scolarité
- L'ingénierie de formation, la valorisation universitaire
- La documentation et l'accès aux services étudiants
- Le budget, les moyens matériels et humains
- L'équipe pédagogique
- Le transfert des données des étudiants et des personnels

La convention d'intégration a été présentée dans les différentes instances (CSA, CAC, CFVU, CA, Conseil de surveillance de CHU, Commission régionale permanente...) pour avis et sera signée le 1^{er} juillet 2026.

M. Bartout :

- 1) La formation de Psychomotriciens permet-elle d'obtenir le grade de Licence ou une équivalence ?
- 2) Les formateurs pourront-ils enseigner dans d'autres formations de santé en général ou uniquement psychomotricité ?

Le Vice-président :

- 1) Le diplôme d'Etat de Psychomotricien vaut grade de Licence et permet ainsi la poursuite d'études en Master.

Mme Lobbé :

2) C'est déjà le cas, une des formatrice enseigne en STAPS et à l'EUK. Certains enseignent également dans des diplômes d'état comme exemple les filières d'aide-soignant et infirmières en puériculture.

M. Miguel :

Les déplacements sont pris en charge pendant les stages de formation ?

Mme Lobbé :

Les indemnités de stage ne sont pas prévues par les textes réglementaires actuels. Cependant des aides ponctuelles peuvent être accordés par l'ARS et/ou la Région Centre Val de Loire.

Le Vice-président :

Les formations paramédicales sont encadrées par des textes assez précis. Il est impératif de se former dans les domaines clairement définis dans les textes, en respectant les volumes horaires fixés.... Nous n'avons pas la souplesse que nous connaissons sur le diplôme de Licence, Master, une fois qu'on a démontré la capacité à former les étudiants.

Le Vice-président soumet au vote la convention relative à l'intégration de la formation du diplôme d'état de Psychomotricien au sein de l'université d'Orléans.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	3
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un favorable unanime sur la convention relative à l'intégration de la formation du diplôme d'état de Psychomotricien au sein de l'université d'Orléans.

3. [Information] Présentation de la charte de Mentorat.

Le Vice-président invite M. Olivier Richard, Chargé de Mission Orientation et Insertion Professionnelle, à présenter ce point.

M. Richard explique que ce dispositif fera l'objet d'une expérimentation prochainement au sein de l'université d'Orléans. Une convention cadre a été signée avec la préfecture région Centre-Val de Loire pour la mise en place du dispositif. Ce programme vise à renforcer l'attractivité des carrières de la haute fonction publique auprès des étudiants et à favoriser l'égalité des chances.

Le dispositif mettra en relation des étudiants (de L2 à M2, initialement en Droit, Economie, Gestion) avec des hauts fonctionnaires au sein des services déconcentrés de l'Administration territoriale de l'État et dans les directions régionales.

Les objectifs sont multiples :

- Accompagner les étudiants en donnant du sens à leur parcours de formation.
- Faire découvrir la diversité des métiers du service public.
- Aider à la recherche de stages et à la préparation des concours.
- Transmettre les valeurs du service public.
- Créer un lien durable entre les administrations de l'État et l'Université d'Orléans.

Deux formats sont envisagés : un format court (3-6 mois) pour la découverte et l'orientation et un format long (1-2 ans) pour un accompagnement approfondi du parcours universitaire et professionnel (préparation de concours).

Une charte d'engagement sera signée par le mentor et le mentoré.

Dans le cadre du dispositif, le mentor ou la mentore s'engage à :

- Partager son expérience professionnelle, son parcours et sa connaissance de la fonction publique.
- Accompagner la réflexion de l'étudiant.e sur son orientation et son projet professionnel.
- Apporter des conseils méthodologiques pour la recherche de stages, d'alternance ou la préparation aux concours.
- Adopter une posture bienveillante, neutre et non prescriptive.
- Respecter la confidentialité des échanges.
- Consacrer un temps compatible avec ses contraintes professionnelles

Dans le cadre du dispositif, l'étudiant.e s'engage à :

- S'inscrire volontairement dans la démarche de mentorat.
- Définir ses objectifs personnels en début de parcours.
- Être acteur ou actrice de la relation de mentorat en préparant les échanges.
- Respecter les engagements pris en termes de disponibilité et de ponctualité.
- Adopter un comportement respectueux, professionnel et approprié, excluant toute pression, sollicitation excessive ou comportement inadapté.

Le dispositif de mentorat s'inscrit dans le respect des principes fondamentaux de la fonction publique, notamment la neutralité, la laïcité, l'égalité, la probité, le respect des personnes et l'intérêt général.

M. Bartout propose l'élargissement du dispositif à d'autres composantes notamment UFR LLSH ou d'autre parcours de formation (Histoire, Géographie,). C'est intéressant pour des étudiants en licence qui cherchent leur voie. Beaucoup viennent de milieux modestes et cela pourrait donc les aider à se sentir plus à l'aise avec ces opportunités.

M. Richard :

Il y aura des opportunités, on débute. La question aussi est de savoir dans quelle mesure la préfecture pourrait consacrer des mentors.

M. Malrieu :

Avez-vous une idée de la capacité d'accueil de Mentor ?

M. Richard :

Pour le moment, je n'ai pas réponse à cette question.

Le dispositif de mentorat, initié par la Préfecture est accueilli favorablement pour l'avenir.

4. [Avis] Création d'un nouveau parcours en 2ème année de Master Chimie intitulé « parcours cosmétique international » en partenariat avec AgroParisTech.

Le Vice-président invite Mme Emilie Destandau, Professeur de Chimie et M. Daniellou Richard, Directeur AgroParisTech, à présenter ce point.

Mme Destandau explique que le Parcours Bioactifs et cosmétique dans le master de Chimie depuis 2013 et collabore avec des laboratoires de recherche appliquées à la cosmétiques sur le campus d'Orléans.

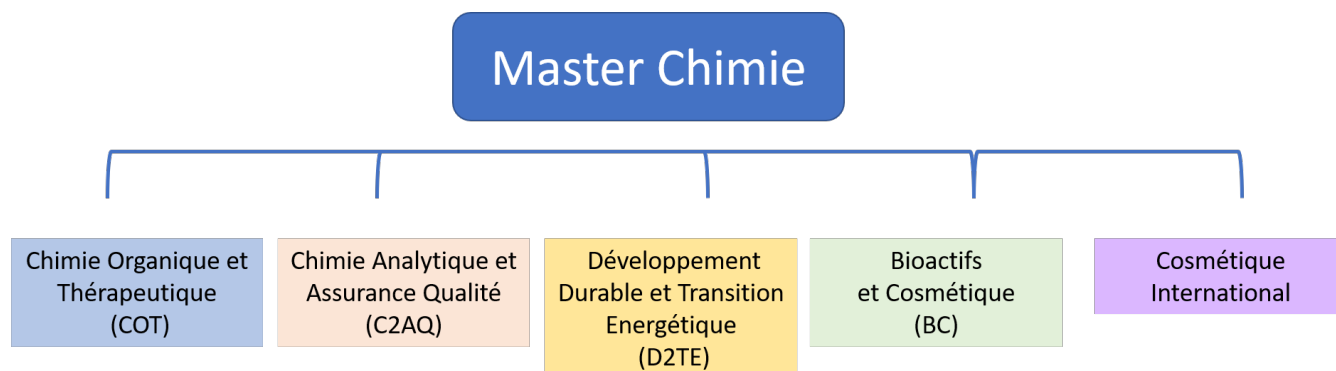
M. Richard mentionne que AgroParisTech est installé à Orléans depuis 2021. Il délivre des diplômes d'ingénieurs. La formation s'articule autour d'activités d'enseignements, de recherche partenariale, et la

diffusion des acquis au plus grand nombre pour la réalisation d'actions communes de formation adaptées aux besoins de la filière cosmétique.

En décembre 2025, l'université d'Orléans et AgroParisTech ont signé une convention cadre.

L'université d'Orléans porte le programme Ambition, Recherche, Développement financé par la Région Centre Val-de-Loire, dont la Cosmétosciences avec les partenaire suivants : l'université de Tours, le CNRS, le Studium et Cosmétiques Vallées. AgroParisTech a rejoint les partenaires de ce programme Cosmétosciences.

Ce programme vise à soutenir les laboratoires de recherche au niveau de la cosmétique, de promouvoir les interactions avec les industriels et de promouvoir la formation au niveau des établissements partenaires. Cette collaboration entre l'UFR Sciences de l'université et l'école d'ingénieurs AgroParisTech, visant à mutualiser leurs compétences complémentaires.



L'objectif de ce Master Chimie est de renforcer les accords internationaux afin d'attirer à l'université des étudiants étrangers d'excellence, et de contribuer au développement local des territoires.

Les quatre parcours actuels du Master Chimie sont ouverts à tous à la fois en M1/M2, les recrutements ce sont au travers de TrouverMonMaster, Études en France (M1) et E-Candidats (M2).

Le parcours est entièrement dispensé en anglais et, s'adressera à un public international d'une dizaine d'étudiants. Il a pour objectif de former des cadres de haut niveau capables de développer des filières cosmétiques locales et durables dans leurs pays d'origine.

Le recrutement sera effectué sur CV et lettre de motivation qui prendra la forme d'une proposition de projet de conception d'un produit cosmétique en s'appuyant sur les ressources naturelles et savoir faire des pays d'origine des étudiants.

Au niveau de la maquette pédagogique, le semestre 9 est composé de 5 modules d'enseignement et d'un projet tutoré et le semestre 10 est dédié à un stage de 6 mois dans leurs pays d'origine ou en France.

L'inscription administrative principale se fera à l'université d'Orléans, avec une inscription secondaire à AgroParisTech pour garantir la couverture assurantielle des étudiants sur les deux sites.

Une réflexion est en cours pour dissocier ce parcours afin de faciliter, l'organisation et la gestion administrative, en termes de calendrier, gestion des flux d'étudiants internationaux et l'obtention des visas, l'apprentissage, etc... Chaque établissement assurera 50% des heures d'enseignements de ce parcours.

Le Vice-président adresse ses félicitations à ce partenariat qui propose une formation novatrice et qui suscite l'intérêt du tissu local.

M. Bartout :

1) Peut-on envisager un partenariat à l'échelle du Master et pas seulement du Master 2 ? A titre d'exemple comme le Master Erasmus Mundus.

2) Comment seront répartis les frais d'inscription entre les deux établissements ?

Mme Destandau :

1) Nous attendons de voir l'évolution. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé le partenariat sur un parcours uniquement pour le moment. Nous sommes ouverts et preneurs à d'autres propositions. Certains partenaires, nous ont déjà fait part de leur intérêt pour porter un semestre par exemple.

2) Pour le moment, c'est l'université d'Orléans qui aura la gestion des inscriptions administratives et pédagogiques des étudiants et il y aura un reversement de la moitié des inscriptions à AgroParisTech. Des ajustements seront à prévoir en raison du changement tarifaires des droits différenciés à venir.

Le Vice-président soumet au vote la création d'un nouveau parcours en 2ème année de Master Chimie intitulé « parcours cosmétique international » en partenariat avec AgroParisTech.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	3
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un favorable unanime sur Création d'un nouveau parcours en 2ème année de Master Chimie intitulé « parcours cosmétique international » en partenariat avec AgroParisTech.

5. [Avis] Maquette pédagogique du Diplôme Universitaire de « Diabétologie Pratique » à l'UFR ST.

Ce point a été reporté

6. [Avis] Maquette pédagogique du Diplôme Universitaire « Leadership basé sur la pleine conscience » à l'UFR DEM'O.

Le Vice-président invite M. Stéphane Onnée, Professeur des universités à présenter ce point.

M. Onnée explique que ce DU vise à outiller les managers pour prévenir les risques psychosociaux et améliorer la santé mentale au travail, en s'appuyant sur des pratiques validées scientifiquement.

Il définit qu'est-ce que la pleine conscience (Mindfulness) : « *C'est la capacité à porter attention intentionnellement au moment présent, sans jugement.* »

C'est une compétence qui permet de mieux reconnaître les biais comportementaux, de favoriser la régulation de l'attention et des émotions. Un levier pour un leadership authentique et bienveillant.

La pleine conscience a été l'objet de nombreuses études francophones dans le monde du management. Par exemple : le programme de réduction du stress basé sur la pleine conscience proposé aux personnels de l'université dans le cadre du plan de formation.

C'est un outil reconnu par la Haute Autorité de Santé (HAS) qui recommande les pratiques de la pleine conscience dans le cadre de la prévention et l'accompagnement de l'épuisement professionnel et du burn-out.

M. Onnée présente la maquette de formation, l'équipe Pédagogique et l'organisation.

La formation se déroule en deux semaines immersives (2 fois 5 jours, espacées de 4 à 6 semaines) et s'adresse à des managers, cadres RH et des consultants. Le seuil d'accueil minimum est de 9 stagiaires.

L'équipe est composée d'intervenants universitaires (50%) et d'experts externes (50%). Le programme est structuré en trois Unités d'Enseignement (UE) pour un total de 90 heures : Pratique personnelle de la pleine conscience, pratique interpersonnelle et communication consciente et un mémoire de transformation managériale.

M. Miguel :

Ce DU pourrait-il être accessible aux étudiants en kinésithérapie pour compléter leur formation ?

M. Onnée :

Le DU est destiné à des professionnels ayant déjà une expérience dans le domaine du management. Je vois tout à fait l'utilité de la pleine conscience, notamment dans une approche physiologique, pour les futurs kinésithérapeutes. On peut tout à fait imaginer une formation, pas forcément un diplôme, spécialement conçue pour ce public, et je suis très ouvert à la discussion.

Mme Etevez :

Je suis très surprise et sincèrement mal à l'aise avec l'idée d'une formation universitaire sur la pleine conscience. Cette pratique, issue du bouddhisme, soulève des questions de laïcité. De plus, des signalements ont été faits concernant la méditation de pleine conscience. Je ne comprends pas vraiment sa place dans la formation.

M. Onnée :

L'intérêt d'intégrer la pleine conscience à l'université est d'offrir un cadre strictement laïque, éthique et sécurisé, validé scientifiquement. Ces approches, bien qu'inspirées de racines spirituelles, en sont totalement déconnectées. Sans ce cadre, l'université ne jouerait pas son rôle : garantir que ce qui est enseigné est adapté et respectueux des limites à ne pas franchir. C'est une responsabilité que j'assume, tout comme mes collègues, pour proposer cette formation en toute rigueur.

Ce diplôme s'appuie sur l'intelligence émotionnelle (comme définie par Santé publique France), notamment sur la conscience de soi et la maîtrise de soi, compétences clés des aptitudes psychosociales. Il s'inscrit dans la continuité d'une formation proposée depuis 4 ans à l'université, en respectant un cadre éthique strict pour éviter toute dérive. Ici, il s'agit de Mindfulness telle qu'elle est définie dans des programmes scientifiques reconnus et non de méditation au sens spirituel. L'objectif : développer ces compétences en toute sécurité et rigueur.

M. Malrieu :

- 1) Les participants sont-ils hébergés ? Si oui, dans quel lieu ?
- 2) Avec 45 heures de formation par semaine, c'est intense, comment sont-elles réparties ?

M. Onnée :

1) Ce diplôme propose une immersion en deux temps : une première semaine dans un lieu en région Centre, suivie d'une semaine à l'université. Cette approche, inspirée des DU de Strasbourg et d'autres formations, permet aux participants (notamment les managers) de se déconnecter de leur quotidien pour mieux se concentrer sur les apprentissages.

Bien sûr, ils restent libres de consulter leurs mails en dehors des heures de formation, mais l'objectif est de leur offrir un cadre propice à l'engagement et à la réflexion, comme le montrent les retours positifs de ces dispositifs.

2) Le programme de 45 heures par semaine est conçu pour éviter la surcharge en alternant cours, mises en pratique et temps de pause. Ce rythme, inspiré des dispositifs d'immersion, favorise une meilleure assimilation des connaissances tout en respectant les temps de repos réglementaires. Il permet d'alterner écoute, travail de groupe et accompagnement personnalisé, garantissant ainsi un apprentissage fluide et efficace.

Mme Etevez :

Cette période d'immersion de deux semaines présente de fortes similitudes avec des stages de coaching. Une modalité de formation souvent critiquée pour ses risques de dérives graves et ses effets potentiellement néfastes.

J'entends bien la notion de cadrage éthique, mais j'ai l'impression qu'on est en train de mettre un cadre pseudo-scientifiques validés par l'université sur des stages qui posent vraiment un problème. Et donc, par conséquent, je voterai contre ce projet.

M. Onnée :

Je ne suis pas coach mais professeur d'université. La moitié des cours seront dispensées par des collègues maîtres de conférences et professeurs d'université de notre établissement.

Je serai présent pendant l'intégralité de ces deux périodes de 45 heures pour m'assurer du bon déroulement de la formation dans le cadre légal.

Même s'il comprend les inquiétudes soulevées, **le Vice-président** souligne que la situation est rassurante grâce à une liste de formateurs confirmés. D'autres institutions reconnues proposent par ailleurs ce type de formations.

Le Vice-président soumet au vote la maquette pédagogique du Diplôme Universitaire « Leadership basé sur la pleine conscience » à l'UFR DEM'O.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	4
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	5
Votants :	17
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	17
Pour :	15
Contre :	2

Vote de la Commission : La CFVU émet un favorable sur la maquette pédagogique du Diplôme Universitaire « Leadership basé sur la pleine conscience » à l'UFR DEM'O.

7. [Délibération] Double parcours BUT3 Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques (MT2E) – A3 Smart Building.

Le Vice-président invite Mme Aurore Ingararo, Maître de conférences à présenter ce point.

Mme Ingararo explique qu'à la suite de la réforme du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), il a été constaté que la majorité des étudiants poursuivaient en cycle ingénieur.

Les étudiants titulaires d'un diplôme de niveau Bac+3, se voyaient donc contraints de valider un nouveau cursus de même niveau pour accéder à la première année de ce cycle.

Afin de remédier à cette situation, il a été envisagé de fusionner la troisième année de BUT avec la 1^{ère} année du cycle ingénieur.

Cette mesure s'imposait d'autant plus que certains étudiants quittaient le BUT en deuxième année pour intégrer directement la troisième année du cycle ingénieur, sans obtenir leur diplôme de BUT et risquaient ainsi de se retrouver sans aucune certification en cas d'abandon en cours de formation.

L'objectif est d'offrir une passerelle optimisée vers le cycle ingénieur sans "perdre" une année.



Un nombre limité d'étudiants (4-5 par an) suivra le programme de la 3ème année de Polytech.

Dans la maquette Smart Building, 60 heures seraient remplacées par 60 heures issues de la troisième année du BUT MT2E. La majorité des enseignements seraient donc dispensés à Polytech.

En contrepartie, 30 heures de modules prioritaires, issus du BUT3 MT2E, seraient ajoutées. À celles-ci s'ajouteraient 30 heures dédiées à un projet complémentaire, sous forme de projet tutoré, avec une Situation d'Apprentissage et d'évaluation (SAÉ) pour en assurer la réalisation.

En résumé, le volume horaire global reste identique, et le surcoût éventuel concernerait principalement l'encadrement de ce projet

Ce parcours aménagé leur permettra d'obtenir à la fois leur BUT et de valider leur première année de cycle ingénieur.

M. Bartout :

Le fait que la troisième année soit réduite à seulement 60 heures de cours spécifiques dans BUT3 MT2E ne posera pas de problème pour sa validation ?

Mme Ingararo :

A priori non, car les modules identifiés sont équivalents.

Le Vice-président :

Les discussions avec les équipes des deux formations ont révélé que certains enseignements de la troisième année de BUT sont parfaitement équivalents à ceux de la troisième année d'école d'ingénieur dans ce domaine. Ils ont procédé comme suit : si un enseignement est déjà dispensé dans le BUT, nous le conservons. S'il ne l'est pas, mais qu'il est prévu en 3^e année d'ingénieur, nous allons l'intégrer dans le BUT. Ainsi, les étudiants pourront suivre ces enseignements et aborder leur quatrième année dans des conditions normales.

Le Vice-président soumet au vote le double parcours BUT3 Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques (MT2E) – A3 Smart Building

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	4
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte le double parcours BUT3 Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques (MT2E) – A3 Smart Building

8. [Avis] Convention de partenariat pour l'opération conjointe et la délivrance d'un double diplôme de licence professionnelle (LP) - bachelor universitaire de technologie (BUT) management de la logistique et des transports.

Le Vice-président invite M. Hervé Perreau, Responsable DRI et Mme Selma Zambara, Responsable du département MLT de IUT de l'Indre à présenter ce point.

M. Perreau explique que cette convention de partenariat complexe a été présentée pour la délocalisation du BUT "Management de la Logistique et des Transports" (MLT) avec l'URDFS - Université Rose Dieng Sénégal.

Ce projet, initié par l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT), vise à répondre aux besoins en compétences du Sénégal dans le secteur de la logistique.

Les objectifs prioritaires sont :

- Répondre aux besoins en compétences dans des secteurs sous tension identifiés comme prioritaires dans le Plan Sénégal Émergent, dont la logistique et les transports.
- Développer une offre locale de formation professionnalisante afin de former des cadres intermédiaires (en pénurie) et renforcer l'employabilité des jeunes.

La convention a nécessité de nombreux allers-retours entre différentes instances avant d'être finalisée.

Entre-temps, des étudiants avaient déjà commencé la formation sans inscription administrative. Pour ces derniers, il a été décidé de mettre en place une commission de validation des acquis, leur permettant d'intégrer directement la 2^e année à compter du 1^{er} septembre 2026.

L'université d'Orléans, via l'IUT de l'Indre, sera l'établissement diplômante. Les étudiants, inscrits à l'université, suivront les cours au Sénégal.

Mme Zambara attire notre attention sur les points suivants :

Les points d'attention :

- Adapter les pratiques au contexte ;
- Garantir la cohérence du diplôme ;
- Mobiliser pleinement les services administratifs côté IUT ;

Les Avantages :

- Pour l'UO : développement d'une expertise internationale en délocalisation, nouvelles pratiques, opportunités d'enseignement.
- Pour l'URDFS : diplômer davantage de jeunes, soutenir l'insertion professionnelle.

Les difficultés rencontrées lors de l'élaboration de la convention concernent notamment la complexité administrative. Les frais d'inscription, les droits différenciés et la CVEC sont des points sous réserves des nouveaux articles de loi.

Le Vice-président précise que la Direction Générale des Finances Publiques (**DGFiP**) avait transmis une notice relativement claire sur les paiements. Ces formations, bien que dispensées à l'étranger, restent des formations universitaires et n'étaient jusqu'ici pas soumises aux droits différenciés. Mais tout cela pourrait changer d'un jour à l'autre, sur décision ministérielle.

M. Bartout :

Parmi le personnel enseignant sénégalais, est-ce qu'il y a des personnes qui ont été formées en France en IUT et qui donc maîtrisent le modèle IUT français ?

Mme Zambara :

Le programme national et les fiches ressources sont transmis aux enseignants. Les enseignements seront assurés par des enseignants du réseau des MLT Français (30%) et par des enseignants Sénégalais recrutés localement (70%). Il y a une bonne maîtrise général des enseignements et la répartition est faite selon le domaine de compétence de l'enseignant.

Le Vice-président soumet au vote la convention de partenariat pour l'opération conjointe et la délivrance d'un double diplôme de Licence Professionnelle (LP) - bachelor universitaire de technologie (BUT) management de la logistique et des transports.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	4
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable sur la convention de partenariat pour l'opération conjointe et la délivrance d'un double diplôme de licence professionnelle (LP) - bachelor universitaire de technologie (BUT) management de la logistique et des transports

9. [Avis] Projet d'ouverture d'une Licence Professionnelle Conception et Amélioration de Processus et Procédés Industriels (CAPPI) : Parcours Lean Manufacturing.

Le Vice-président invite M. Edgar Sekko, Directeur IUT Chartres et M. Éric Costanzo, chargé de mission de formation industrielle au CNAM, à présenter ce point.

M. Sekko explique que depuis l'instauration du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) au sein de l'UIT de Chartres, une diminution significative des effectifs intégrant nos formations a été constatée. En effet, la réforme a imposé des exigences pédagogiques accrues, auxquelles les étudiants issus de BTS peinent à s'adapter. La passerelle vers le BUT, qui permet une intégration en deuxième année avant la troisième, se révèle peu attractive pour ces derniers, dans la mesure où elle prolonge leur parcours à bac+4, alors qu'ils visent initialement un diplôme en trois ans.

Actuellement, moins de 2 % des effectifs de l'IUT sont titulaires d'un BTS, alors que cette proportion était bien plus élevée sous l'ancien système du DUT. Dans ce contexte, une demande a été formulée auprès du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) en vue de l'ouverture d'une licence professionnelle à Chartres. Le CNAM a alors sollicité l'IUT pour une collaboration, incluant la mise à disposition de locaux, de plateaux techniques, ainsi que le recrutement d'enseignants vacataires.

Toutefois, l'Université ne saurait se limiter à un rôle de prestataire de locaux. Nous avons donc envisagé une coopération plus structurée, en nous appuyant sur notre BUT Génie Industriel et Maintenance (GIM), dont certains blocs de compétences pourraient enrichir cette formation.

Une convention a ainsi été élaborée, fondée sur une matrice de responsabilités : le CNAM assure l'accréditation de la licence professionnelle, tandis que l'IUT de Chartres met à disposition le site de formation et les plateaux technologiques.

La sélection des candidats sera faite par les équipes conjointes CNAM et IUT de Chartres. La gestion de l'apprentissage sera prise en charge par les CFA des universités. Les étudiants auront une double inscription (principale au CNAM, secondaire à l'université). Une responsabilité pédagogique co-portée, co-pilotée, et un jury de délivrance du diplôme qui est assuré par le CNAM avec quelques enseignant de l'IUT.

M. Sekko fait une présentation détaillée des modules de la maquette de formation. Il y a un partage des enseignements entre le CNAM et l'IUT.

Cette initiative répond à une forte demande des industriels locaux et offre un débouché de niveau Bac+3 aux titulaires de BTS, qui peinent à intégrer le nouveau cursus du BUT.

En l'absence de remarques, le Vice-président soumet au vote le Projet d'ouverture d'une Licence Professionnelle Conception et Amélioration de Processus et Procédés Industriels (CAPPI) : Parcours Lean Manufacturing.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime sur le projet d'ouverture d'une Licence Professionnelle Conception et Amélioration de Processus et Procédés Industriels (CAPPI) : Parcours Lean Manufacturing

10.[Délibération] Note de cadrage des Parcours Under-Graduate Program of Excellence(U-GPEX).

Le Vice-président précise que la CFVU délibère chaque année sur la note de cadrage des parcours U-GPEX, laquelle fait régulièrement l'objet d'ajustements mineurs.

Le parcours Under-Graduate Program of Excellence (U-GPEX) s'inscrit dans le cadre du projet Minerve visant à favoriser l'immersion progressive des étudiants dans les métiers de la recherche.

L'objectif est d'amener les étudiants à cheminer vers des carrières scientifiques en renforçant leur culture de la recherche et en facilitant leur progression vers le doctorat.

En l'absence de remarques, le Vice-président soumet au vote la note de cadrage des Parcours Under-Graduate Program of Excellence(U-GPEX).

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité la note de cadrage des Parcours Under-Graduate Program of Excellence(U-GPEX).

11. [Avis] Modification de la convention PASS-L.AS pour l'année 2025-2026.

La CFVU est appelée à se prononcer sur la convention PASS-L.AS pour l'année universitaire 2025-2026 qui avait déjà fait l'objet d'un vote lors de la séance du 26/01/2026.

Toutefois, l'une des annexes n'avait pas pu être présentée lors de cette première délibération. Cette annexe relative aux dépenses éligibles étant désormais finalisée, il convient de soumettre à nouveau la convention, dans sa version complète, à l'approbation de la CFVU.

Mme Raymond :

Qui sont les représentants étudiants qui composent le COPIL PASS.LAS d'Orléans ? A Tours, il y a un représentant désigné.

Le Vice-président :

En principe, le COPIL est destiné à l'équipe pédagogique, la participation des étudiants n'est pas prévue. La question sera reposée à qui de droit.

Le Vice-président soumet au vote les modifications apportées à la convention PASS-L.AS pour l'année 2025-2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité sur les modifications apportées à la convention PASS-L.AS pour l'année 2025-2026.

12. [Délibération] Maquettes pédagogiques et aménagements des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) au titre de l'année universitaire 2026-2027 de l'ensemble des formations non impactées par la réforme de la formation initiale des professeurs.

Le Vice-président présente le premier volet des M3C pour les formations non impactées par la réforme Master Enseignement et Education (M2E).

La réforme n'impacte pas uniquement les Masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

Désormais, la préparation au Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES) est intégrée dès la Licence 3, avec la création de parcours dédiés à l'enseignement au sein des Licences.

Cette évolution concerne également l'ensemble des licences de l'université pour les étudiants souhaitant se préparer au Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles (CRPE) : dès la deuxième année, des modules spécifiques (CRPE1 et CRPE2) seront proposés, soit sous forme d'unités d'enseignement d'ouverture, soit en option, afin de permettre aux étudiants de commencer leur préparation dans le cadre de leur formation.

La plupart sont des maquettes pédagogiques qui font l'objet d'une reconduction à l'identique ou avec des modifications mineures.

1) Département de Médecine (DFM)

Ci-dessous la liste des formations du DFM présentées en CFVU :

- Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM2 & DFGSM3)
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM1 & DFASM2)

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2026-2027 du DFM.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein du DFM.

2) École Universitaire de Kinésithérapie (EUK)

Ci-dessous la liste des formations de l'EUK présentées en CFVU :

- Licence 2 Masso-Kiné
- Licence 3 Masso-Kiné
- Master 1 Masso-Kiné
- Master 2 Masso-Kiné

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2026-2027 du DFM.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'EUK.

3) IUT 18

Ci-dessous la liste des formations de l'IUT 18 présentées en CFVU :

- BUT Gestion des Entreprises et des Administrations
- BUT Génie Civil -Construction durable
- BUT Mesures Physique
- BUT Génie Mécanique et productique
- BUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation
- BUT Carrières Sociales
- BUT Boost and Bridge
- Licence Professionnelle Gestion des Organisations Agricoles et Agroalimentaires
- Licence Professionnelle Intervention sociale : Accompagnement de publics spécifiques
- Licence Professionnelle Métiers de l'industrie : Mécatronique, Robotique

- DCG
- DSCG
- DU Technicien de Maintenance Secteur eau
- Règles d'assiduité aux activités pédagogiques et aux examens

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2026-2027 de l'IUT 18.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'IUT 18.

4) IUT 28

Ci-dessous la liste des formations de l'IUT 18 présentées en CFVU :

- BUT Génie Électrique et Informatique Industrielle
- BUT Génie Industriel et Maintenance
- BUT Management de la Logistique et des Transports
- DU Pilote de Ligne de Production Automatisées

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2026-2027 de l'IUT 28.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'IUT 28.

5) IUT 36

Ci-dessous la liste des formations de l'IUT 36 présentées en CFVU :

- BUT Gestion des entreprises et des administrations
- BUT Génie électrique et informatique industrielle
- BUT Management de la logistique et des transports
- BUT Techniques de commercialisation
- Règles d'assiduité aux activités pédagogiques et aux examens

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2026-2027 de l'IUT 36.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'IUT 36.

6) IUT 45

Ci-dessous la liste des formations de l'IUT 45 présentées en CFVU :

- BUT Chimie
- BUT Gestions des Entreprises et des Administrations
- BUT Génie Mécanique et Productique
- BUT Informatique
- BUT Métiers de la Transition et l'Efficacité Energiques
- BUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation
- Règles d'assiduité aux activités pédagogiques et aux examens

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2026-2027 de l'IUT 45.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'IUT 45.

7) OSUC

Ci-dessous la liste des formations de l'OSUC présentées en CFVU :

- Master Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement
- Master Risque et Environnement
- Licence Professionnelle Gestion de l'eau

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2026-2027 de l'OSUC.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	2
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'OSUC.

8) Polytech

Ci-dessous la liste des formations de Polytech présentées en CFVU :

- Master Automatique Robotique
- Master Mécanique

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2026-2027 de Polytech.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	2
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de Polytech.

9) UFR DEG

Ci-dessous la liste des formations de l'UFR DEG présentées au vote :

- Master Droit Privé
- Master Droit Public parcours CAU
- Master Droit Public parcours DCP
- Master Droit Public parcours DMAAP
- Master Droit Public parcours GLPC
- Master Droit Public parcours MAP
- Master Droit des Affaires sans DAFI
- Master Droit Social
- Master Comptabilité Contrôle Audit
- Master Economie Internationale
- Master Economie Internationale GPEX Minerve
- Master Monnaie, Banque, Finance, Assurance
- Master Management des Systèmes d'Information
- Master Management et Administration des Entreprises
- Master Marketing, Vente
- LP Métiers du Notariat et Immobilier
- LP Activités Juridiques : Marchés Publics - Métiers de l'Achat Public
- LP Assurance, Banque, Finance : Chargé de clientèle

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2026-2027 de l'UFR DEG.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : Les propositions de modifications aux maquettes de formation pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'UFR DEG sont adoptées à l'unanimité des votants.

10) UFR LLSH

Ci-dessous la liste des formations de l'UFR ST présentées au vote :

- Master Langues étrangères Appliquées
- Master GAED DDLS VDTR
- Master GAED E&T et minerve
- Master Sciences du Langage
- Licence Professionnel Guide conférencier

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2026-2027 de l'UFR LLSH.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : Les propositions de modifications aux maquettes de formation pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'UFR LLSH sont adoptées à l'unanimité des votants.

11) UFR ST

Ci-dessous la liste des formations de l'UFR ST présentées au vote :

- Master Agrosiences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt
- Master Chimie
- Master Chimie GPEX
- Master Informatique ARIAS
- Master Physique Appliquée et Ingénierie Physique
- Master Physique Fondamentale et Applications
- Master Sciences du Vivant
- Master Méthodes Informatiques Appliquées à la gestion des entreprises – MIAGE
- Master STAPS : APAS-S
- Master STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'activité physique
- Master STAPS : Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive
- Licence Professionnelle Valorisation des Agro-ressources

- DU Préparation Mentale

Une modification a été effectuée en direct sur la maquette du Master Physique Appliquée pour ajuster des modalités de contrôle continu (CC) et terminal (CT).

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2026-2027 de l'UFR ST.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : Les propositions de modifications aux maquettes de formation pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'UFR ST sont adoptées à l'unanimité des votants.

→ Les maquettes pédagogiques sont jointes en annexe.

VIE ÉTUDIANTE

13. [Avis] Financement Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) : Financement DU Passerelle FLE.

Le Vice-président invite Mme Marie Skrovec, Directrice de l'Institut de Français (IDF) à présenter ce point.

Mme Skrovec explique que ce diplôme, accrédité au niveau national, est proposé dans plusieurs universités françaises et depuis janvier 2020 à l'Institut de français.

Initialement financé par différentes sources, il garantit la gratuité des inscriptions pour les bénéficiaires, malgré les frais de formation habituels des diplômes universitaires.

Depuis 2023, son financement est assuré par le Fonds Asile Migration Intégration européen, dans le cadre d'un consortium complexe porté par le réseau Migrants dans l'enseignement supérieur (MENS) pour la période 2023-2026, regroupant 14 universités.

Cette organisation a permis de financer la gratuité pour 20 inscriptions par semestre à l'IDF, mais la convention actuelle arrive à échéance à la fin de cette année universitaire.

Un nouvel appel à projets est prévu pour le deuxième trimestre 2026, bien que le Bureau des Fonds Européens (BFE) ait pris du retard. En attendant, un consortium réduit à 4 universités (Orléans, Tours, Le Mans et Caen) est en cours de constitution, avec l'Université d'Orléans comme porteur du projet, le réseau MENS ne pouvant plus assurer ce rôle. Les négociations sur le périmètre exact du consortium sont encore en cours.

Comme l'appel à projets n'a pas encore été publié, un dispositif transitoire est envisagé pour le premier semestre 2026-2027. Faute de financement garanti, il est proposé de ne pas accueillir de nouveaux étudiants, mais d'assurer la continuité pédagogique pour une dizaine d'étudiants déjà engagés.

En effet, les DU Passerelle visent à amener les étudiants au niveau B2 en français, leur permettant ainsi d'intégrer une formation universitaire ou de faciliter leur retour vers un emploi qualifié.

Enfin, les modèles économiques prévus couvrent les frais de formation de l'Institut de français, mais les étudiants restent soumis aux frais d'inscription.

Le Vice-président précise que les étudiants du DU Passerelle ne sont pas concernés par la réforme sur les frais différenciés. C'est un dispositif à la fois performant et bien conçu.

Nous accueillons régulièrement un public étudiant déjà formé, issu pour la plupart des milieux universitaires. Cette formation, particulièrement enrichissante, s'adresse à des publics variés et captivants, bien loin du profil de l'étudiant ordinaire.

En l'absence de remarques, le Vice-président soumet au vote le financement Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) : Financement DU Passerelle FLE.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	7
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité sur le financement Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) : Financement DU Passerelle FLE.

14. [Discussion] Révision de la réglementation des études.

Le débat se concentre sur les sujets suivants. En fonction des suggestions, ces éléments seront incorporés dans la réglementation des études.

- **Les Fêtes religieuses** : Le Vice-Président propose d'intégrer un article précisant que, si l'université s'efforce de tenir compte du calendrier des fêtes religieuses pour la planification des examens, la tenue d'une épreuve un de ces jours ne constitue pas un motif d'absence justifiée. Le texte sera diffusé pour relecture.
- **Le Congé menstruel** : Un bilan de la première année d'expérimentation du dispositif sera présenté lors d'une prochaine commission afin de décider de sa pérennisation et de ses éventuelles modifications.
- **Le Régime Spécial d'Études (RSE)** : Un élu demande à clarifier le fait que le RSE n'implique pas obligatoirement un contrôle terminal, notamment pour les UE basées sur des projets collectifs ou des TP. Le point sera étudié.
- **Le Congé supplémentaire naissance** : Une question est posée sur la mise en place de l'application de la nouvelle loi sur le congé parental pour les étudiants apprentis. Le sujet sera investigué.
- **La session 2** : La discussion est portée sur la simplification de l'organisation des secondes sessions, notamment en réduisant le nombre de copies à corriger et en allégeant les contraintes de calendrier pour les jurys et d'optimiser les ressources.

15. [Discussion] Engagement étudiant.

Le dispositif vise à formaliser la reconnaissance de l'engagement étudiant, qui est perçu comme une expérience formatrice, utile à la réussite, à l'insertion professionnelle et bénéfique pour le rayonnement de l'établissement.

Ce cadre commun est spécifiquement destiné aux formations (Licence, Licence Pro, BUT, Master) qui ne disposent pas déjà d'un système de valorisation équivalent. Il se veut équitable, avec des critères d'appréciation harmonisés pour garantir une instruction juste des dossiers, quelle que soit l'origine de l'étudiant.

L'étudiant devra formaliser les compétences acquises grâce à son engagement.

Une commission centralisée examinera les dossiers pour garantir une harmonisation des critères d'appréciation.

Plusieurs critères stricts sont définis pour qu'un engagement soit éligible :

- Un minimum de 20 heures d'engagement sur l'année universitaire.
- L'engagement doit être attesté par des preuves tangibles.
- L'activité ne doit pas être déjà valorisée dans le cadre de la formation.
- L'engagement doit avoir lieu durant l'année universitaire en cours (sauf cas particuliers comme la césure).

Quelques exemples d'Activités Éligibles :

- Mandats électifs (universitaires, municipaux) ;
- Bénévolat et responsabilités dans une association (loi 1901) ;
- Service civique ;
- Activité sportive de haut niveau ;
- Réserve opérationnelle (armée, police) ;
- Sapeur-pompier volontaire ;
- Engagements tutoraux au sein de l'université ;

L'attribution du bonus n'est pas automatique et requiert une démarche active de l'étudiant. La décision finale revient au jury de délibération, qui ne peut être contraint et n'a pas à justifier son refus.

La proposition d'un bonus pour l'engagement étudiant a été accueillie favorablement. Les principes fondateurs, la procédure et les critères d'éligibilité ont été clairement exposés. La prochaine étape consiste en une phase de consultation : le document de présentation sera diffusé pour recueillir les avis et suggestions des membres avant de finaliser le texte qui sera soumis au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

Le Vice-président Commission Formation et Vie
Universitaire

Sébastien RINGUEDE

